

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-416-1931 Soldes.

n° 48-416-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juillet 1931

Numéro JO

n° 416 du 31/07/1931

Date du numéro

31 juillet 1931

TEXTE INTÉGRAL

la décision n° 410, en date du 17 juillet 1931, est et demeure rapportée. La solde mensuelle du nommé Issu Bourliane, interprète, en service à Obock. est portée de 10,S francs à 200 (deux cents) francs, à compter du 1er juillet 1931.